



**Syndicat National des Agents  
des Douanes C.G.T.**  
Section de Lille- DNRFP - Dunkerque - Picardie

Lille le 15 Février 2019

**Compte rendu du CTSD du 12 et 15 Février 2019 à la DI des Hauts de France**

*Lors de la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale CFDT – CGT – UNSA (jointe), nous avons tenu à préciser que les agents n'accepteront pas de mesures au rabais et sont notamment dans l'attente de mesures salariales significatives.*

*La CGT exige la rédaction d'un protocole d'accord concernant la mise en place des nouvelles structures liées au BREXIT avec un régime indemnitaire à la hauteur des contraintes physiques, une prise en compte de la pénibilité par l'octroi de la bonification pour les agents amenés à travailler la nuit, le doublement en récupération des heures effectuées un jour férié.*

*Une revalorisation à hauteur de 7 euros pour tous les agents CO et SU effectuant des heures de nuit.*

L'USD-FO a fait lecture de sa propre déclaration et après l'approbation des PV du CTSD des 22 octobre et 19 Novembre 2018, le Directeur Interrégional a abordé les différents points à l'ordre du jour.

**Règlement intérieur (soumis à vote)**

Le SNAD CGT a demandé la modification de 2 articles et l'ajout d'un article :

- L'article 4 où il sera précisé que les suppléants seront également informés de la tenue du CTSD et que l'ordre du jour sera mentionné sur les convocations
- L'article 11 dans lequel il est rajouté qu'une heure de fin de réunion sera fixée à l'ouverture de la séance et que l'examen des questions n'ayant pu être traitées dans ce délai soit reporté à une réunion ultérieure.
- L'ajout d'un article (art23). Permettant d'organiser en amont un examen préparatoire au sein d'un groupe de travail une question relevant de la compétence du Comité Technique
- La CGT a de nouveau demandé que les suppléants et les experts aient les mêmes facilités d'absences que les titulaires, puisque le travail à fournir est le même.
- Le Directeur Interrégional a accepté la modification des 2 articles mais a refusé l'ajout de l'article 23 et s'est opposé à l'octroi des mêmes facilités d'absences pour tous les participants aux CTSD.

Nous tenons compte des remarques du Directeur qui, n'acceptant pas d'inscrire un article sur l'institutionnalisation de groupes de travail, se réserve toutefois la possibilité de consulter les OS sur des sujets sensibles chaque fois qu'il le jugera utile.

**Vote : CONTRE**

**Point XII – Convention ARTT du CCPD de Tournai (soumis à vote)**

**Vote : POUR** de l'ensemble des OS

Le Directeur Interrégional a à son tour fait une "déclaration liminaire" dans laquelle il précise que l'on travaille avec la DG en termes de process douanier sur la frontière intelligente, que sur les recrutements des 700 douaniers annoncés, 350

devraient être affectés dans le Calaisis, qu'il a travaillé avec une équipe réduite sur les infrastructures, les installations, les effectifs et comme l'on est dans la précipitation, le CHSCT ne pourra donner son avis avant la tenue du CTSD. Il précise également que l'ISST a consulté les plans des locaux déjà construits.

## SERVICES OP/CO

### **Point IV – Transformation du BFCI en bureau principal de Calais (soumis à vote)**

Le DI précise que les ER à terme seront de 31 agents en 2020 – Actuellement l'effectif réel est de 8 agents. Il est repris à 19 agents sur le tableau des ER 2019.

Missions : Gestion des procédures – Supervision Contrôles – Contrôles ex-post 1<sup>er</sup> niveau de sa compétence et des bureaux de contrôle de Calais- Pôle C.I.

Régime de travail : classique

Immobilier : A la date du CTSD, le bail n'est toujours pas signé car l'autorisation a été délivrée tardivement début Décembre 2018. Le propriétaire va mettre à disposition un plateau nu à aménager mais qui ne sera pas prêt avant le 29 mars 2019. En attendant le propriétaire met à disposition du service des locaux déjà aménagés qui seront équipés par l'Administration en mobilier, équipements informatiques ...fin des travaux prévus fin avril 2019. Des places de parkings seront dédiés à tous les agents des douanes.

Dans un premier temps pour la mise en place du BREXIT au 29 mars, l'Administration Centrale a prévu de réquisitionner l'ensemble des agents de Paris Spécial CO environ 100 agents en priorité ceux avec une expérience en dédouanement qui seront affectés sur Calais et Dunkerque mais pas avant le 22 ou 25 mars.

Pour accueillir ces agents, le DI a fait le point sur les disponibilités des logements Masse (10 vacances de logements à la caserne de Boulogne sur Mer, 5 vacances dont 2 chambrées à Calais Centre-Ville, 11 vacances dont 2 chambrées à la caserne de Rosendaël et a contacté les services municipaux, les services de la Sous-Préfecture, les bailleurs sociaux, offres meublées de l'Office de Tourisme ...)

Pour Dunkerque et Lille il ne devrait pas y avoir trop de problèmes par contre pour Calais....

Vote : **CONTRE.**

**Les effectifs du futur Bureau Principal ne sont pas suffisants pour des conditions de travail optimales.**

### **Point V – Création des bureaux de contrôle Calais Port et Calais Tunnel (soumis à vote)**

Effectifs cible est de 80 agents pour 2020 (40 agents/bureau de contrôle). Il est repris à 41 agents sur le tableau des ER 2019.

L'arrêté de création sera soumis à la signature du DG par délégation du ministre.

Missions :

Si implantation d'un SIVEP à Boulogne sur Mer pour le contrôle à l'importation des produits de la mer, ce bureau SIVEP serait ouvert de 05h00 à 12h00. Ces contrôles pourraient être opérés par le bureau de Boulogne éventuellement en RTS sur la période 05h00 – 07h30 (hors horaires d'ouverture du bureau)

Régime de travail : Régime 12h/12h Calais Tunnel – Commandement 1 CSC1 – CSC2 + secrétariat  
Régime 12h/12h Calais Port – Commandement 1 Adjoint

Minimum 6 agents /nuit et 12 agents/jour sur la base moyenne de 2 dimanches et 4 nuits travaillés.

Travail en équipe avec un Inspecteur à la tête de chaque équipe.

Le DI a proposé la tenue de Groupe de Travail (début mars) pour l'élaboration des différentes côtes de service.

La CGT demande l'élaboration d'un véritable protocole d'accord pour ces services atypiques pour des agents des opérations commerciales. En effet nous estimons légitime, au vu des contraintes du H24, l'octroi de la bonification (comme en surv.) et de la récupération en heures bonifiées des jours fériés travaillés. Un protocole spécifique existe pour l'UDD de Paris, nous exigeons la même chose pour ces nouvelles structures.

Régime indemnitaire

4,80€ pour les heures travaillées la nuit, dimanche et jour férié.

**Le SNAD CGT a demandé que soit inscrit au PV la revendication d'avoir un régime indemnitaire à 7€ pour les heures travaillées la nuit, dimanche et jour férié.**

Les agents affectés dans ses structures conserveront les points à la résidence.

Immobilier : Le DI espère que les locaux en construction à la ZAC 2 au Tunnel et les aménagements de ceux à Calais Port pourront être livrés pour le 22 Mars 2019 ...Wait and see

Vote : CONTRE

**Les effectifs du futur Bureau de Contrôle ne sont pas suffisants pour des conditions de travail optimales.**

#### **Point VI – Création du bureau de contrôle Dunkerque Ferry (soumis à vote)**

Effectif cible est de 30 agents pour 2020. Un abondement de 5 agents a été fait suite au CTR... Nettement insuffisant pour la CGT au regard des besoins.

L'arrêté de création sera soumis à la signature du DG par délégation du ministre.

Missions : Dédouanement 7j/7 et H24 de tous les flux ferrys de la compétence territoriale de ce bureau. Compétence en matière de transit également.

Régime de travail : Régime 12h/12h – Commandement 1 CSC2 ou IR1

Le DI a proposé la tenue de Groupe de Travail pour l'élaboration des différentes côtes de service.

Régime indemnitaire

4,80€ pour les heures travaillées la nuit, dimanche et jour férié.

**Le SNAD CGT a demandé que soit inscrit au PV la revendication d'avoir un régime indemnitaire à 7€ pour les heures travaillées la nuit, dimanche et jour férié.**

Les agents affectés dans ses structures conserveront les points à la résidence.

Immobilier : Des locaux seront mis à disposition par le GPMD qui feront l'objet de travaux pour disposer de locaux administratifs, guichets, local social, salles de repos...

Vote : CONTRE.

**Les effectifs du futur Bureau de Contrôle ne sont pas suffisants pour des conditions de travail optimales.**

***NB*** : Pour ces bureaux OP/CO une période de MAD est envisageable ; lorsque les arrêtés seront signés une enquête nationale OP/CO sera diligentée dans un premier temps puis ensuite en direction des agents SU, il sera aussi fait appel à des missions de 2 à 4 mois et ensuite l'activation du tableau de mutations

## **SERVICES SU**

#### **Point VI – Transformation de la BISG en BSE Calais Tunnel (soumis à vote)**

Effectif cible à 2 ans est de 84 agents. Il est repris à 81 agents sur le tableau des ER 2019. Effectifs actuels : 59

Missions : Contrôle à l'importation (taxation) à Folkestone, gestion des bornes PABLO à Coquelles, renforts autres unités... 7j/7 et H24.

Régime de travail : Régime 12h/12h – Travail en 1/2 équipe sur un système du type 06h30- 18h30 et 09h00- 21h00 et 18h30 – 06h30 et 21h00-09h00 (avec la problématique du transport et de la relève sur le site de Folkestone)

Le DI a proposé la tenue de Groupe de Travail pour l'élaboration des différentes côtes de service.

Organisation : Commandes par la DG de véhicules neufs- Pour le Fret ce point de contrôle sera tenu autant que ce sera possible avec les effectifs disponibles ; 2 agents assureront la gestion des bornes PABLO. Les autres unités en charge de la détaxe pourront relayer ces deux agents.

Rattaché à la Division du Tunnel sous la Manche – Résidence unique Calais SU.

Immobilier : Aménagement des locaux actuels à Chériton. Aménagement des locaux en D25 en vestiaires et salle d'ordre complémentaire avant la fin de l'année. Anciens locaux de la BSISG.

Régime indemnitaire

Un taux de mission de service à l'étranger d'un montant de **36€** sera attribué lorsque les plages horaires 11h00- 14h00 ou 18h00 – 21h00 seront couvertes.

Un ordre de mission permanent sera établi pour chaque agent.

Tous les agents garderont leur ACF OS et OI et leur NBI à hauteur de 10 points.

Vote : **CONTRE**.

**Pour la CGT il faut se donner les moyens de ces ambitions, il faudrait à minima une brigade de 100 agents.**

**Point VIII – Transformation de la BSI Calais Littoral en BSE Calais Port (soumis à vote)**

Effectifs cible à 2 ans est de 84 agents. Il est repris à 80 agents sur le tableau des ER 2019.

Missions : Contrôle des VL et PL à l'importation, exportation, taxation à Calais, gestion des bornes PABLO... 7j/7 et H24. Missions LCF. Tenue du PPF de Marck.

Pour les bornes PABLO, possibilité de régularisation à posteriori pour les passagers piétons

Organisation : Service 12/12 – Expérimentation, comme les unités du Tunnel sous la Manche, pendant 6 mois avec un suivi du sommeil.

Rattaché à la Division de Boulogne sur Mer – Résidence unique Calais SU.

Le DI a proposé la tenue de Groupe de Travail pour l'élaboration des différentes côtes de service.

Immobilier : Aménagement des locaux actuels à Calais réalisés en 2018.

Vote : **CONTRE**. (**Trop de points de contrôles à tenir pour un effectif insuffisant**)

**Point IX – Création de la BSE de Dunkerque (soumis à vote)**

Effectifs cible à 2 ans est de 56 agents. Il est repris à 49 agents sur le tableau des ER 2019.

Diminution des ER de la BSI de Dunkerque à 45 agents et transfert de 14 agents vers les BSE (maintien à la BSI des emplois motards, des MCRS, MCRT, espaces confinés)

Missions : Contrôle à l'importation, exportation, taxation à Loon-Plage, gestion des bornes PABLO... 7j/7 et H24. Missions LCF

Organisation : Régime horaire d'une BSE classique en H24 – 7j/7 **avec des services pouvant dépasser les 12h !!**

Le DI a proposé la tenue de Groupe de Travail pour l'élaboration des différentes côtes de service.

L'affectation de la BSI vers la BSE se fera sur la base du volontariat dans un premier temps, il faudra trouver un équilibre entre B, C, hommes, femmes, anciens, nouveaux. Un chantier de plus pour le DR.

Passage en TGU pour la BSE en GU pour la BSI

Rattachée à la Division de Dunkerque – Résidence unique Dunkerque SU.

Immobilier : Installation dans un premier temps dans les locaux actuels de la BSI, dans l'attente d'aménagement de locaux dans le bâtiment du terminal ferry. Aménagement prévu dans les 3 ans.

Vote : **CONTRE**.

**Les effectifs sont insuffisants, le manque de locaux et la nécessité de contraindre les futurs agents de la BSI de renforcer ceux de la BSE. Encore un exemple de mise en place à la va vite et sans concertation des agents.**

**Point X - Transfert du groupe motards de Mons-en-Baroeul à Halluin, dégât collatéral de la création de Lille Ferroviaire BSE (information)**

Effectif actuel 7 agents, 9 sur le tableau des ER 2019

Les motards de Lille gérés par Halluin-Reckem BSI depuis mars 2018, la décision prise en 2016 de laisser le groupe motards dans les locaux de Mons-en-Baroeul avait été prise considérant la position centrale de ces locaux et les diverses collaborations avec l'ensemble des unités dans le secteur de Lille et de Valenciennes.

Le déménagement du groupe motards semble contraint suite à la création de Lille Ferroviaire BSE effectif depuis le 14 février.

Ce déménagement pose quelques problèmes entre les agents motocyclistes et les agents piétons de Halluin-Reckem BSI suite à l'abandon par l'administration de travaux prévus dans les plans initiaux datant de 2016 (nous regrettons que lors des prises de décisions la hiérarchie locale à Halluin-Reckem BSI n'ait pas été consultée).

A noter qu'aujourd'hui si les motards et les agents féminins de Halluin-Reckem BSI ont des vestiaires directement adossés à des sanitaires, les vestiaires de certains agents masculins de Halluin-Reckem BSI ne le sont pas, en contradiction avec les préconisations du code du travail.

Un autre problème consiste en un déménagement précipité, au fait que les motards lillois seront pour une grande majorité très loin de leur lieu de résidence personnel.

Enfin le DI nous a précisé que la réflexion future de réorganisation des DR de Dunkerque et Lille pourrait amener à un nouveau déplacement des motards.

#### **Point XI – Création de la BSE de Lille Ferroviaire (soumis à vote)**

Effectifs cible à 2 ans est de 50 agents (TGU). Il est repris à 39 agents sur le tableau des ER 2019 (2A, 11B,26C).

Missions : Entre début et fin mars les agents déjà arrivés seront gérés par Lille Gare BSI, le service devrait s'installer officiellement fin mars. Concernant les missions proprement dites elles consisteront essentiellement à de la taxation à l'importation en embarqué tant que les dispositions prévoyant la mise en place d'un BCNJ et de guichets de taxation en gare de St Pancras à Londres ne sera pas effective (impossible dans l'état actuel des décisions et négociations de connaître la date de cette installation)

Organisation : Régime horaire : **10h45 à 12h en fonction des trains EUROSTAR avec la possibilité de découcher à Londres ou Paris pour pouvoir intervenir dans le plus grand nombre de trains. Cette unité ne fonctionnera pas 24H/24H.**

Comme pour la future BSE du Tunnel un taux de mission de service à l'étranger d'un montant de **36€** sera attribué lorsque les plages horaires 11h00- 14h00 ou 18h00 – 21h00 seront couvertes.

Un ordre de mission permanent sera établi pour chaque agent. En plus pour chaque découché les agents percevront 133€ leur servant à payer la chambre dans l'hôtel réservée par l'administration. Le prix d'une chambre à Londres est estimé entre 110€ et 150€ la nuit...il y a un problème, non ?

L'affectation de la BSE se fera sur la base du volontariat dans un premier temps, note du DI parue le vendredi 22 février appel à mutations internes au sein de la DR de Lille (réponse pour le vendredi 22 février dernier délai), par mutation par la suite.

Immobilier : Installation dans les locaux de l'ex-brigade de Lille BSI à Mons-en-Baroeul prévue pour le 29 mars, les travaux sont en cours et se termineront après l'arrivée des agents au sein de l'unité. Les véhicules permettant aux agents de se déplacer du siège de l'unité à la gare sont commandés....

#### **Vote : CONTRE. (Locaux inadaptés et effectifs au minima)**

A noter que les agents de Lille Gare BSI garderont les mêmes missions de sûreté et de LCF mais récupéreront la mission détaxe ce qui amènera une évolution dans la gestion de la côte de cette unité, que nous avons noté qu'en plus des problèmes récurrents dus à l'exiguïté des locaux, les travaux actuels au sein de la gare Lille Europe pourraient engendrer de nouvelles difficultés

#### **Point XI soumis à vote Plafond Autorisé d'Emplois**

L'administration joue la montre et n'affecte pas tous les moyens qu'elle juge nécessaire sur ce BOP 2019. Elle attend les évolutions du BREXIT pour affecter le complément en 2020 ; entre temps elle espère que les renforts Paris spé suffiront à absorber le travail supplémentaire dû à ce changement majeur dans l'histoire de l'Union Européenne. Avec ce PAE qui présuppose une grande contribution des agents Paris Spé, la CGT s'inquiète des services qui se verront spolieurs leurs effectifs indispensables à leur bon fonctionnement.

Sans surprise la CGT a voté contre ce BOP 2019 en raison du sous calibrage des nouvelles structures liées au BREXIT, mais aussi en raison de la restitution de 6 emplois imposée dans le cadre de la contribution de l'effort de notre administration pour réduire les dépenses de l'état.

En dernier point il nous a été présenté un PNF (Plan National de Formation) et un PIF (Plan Interrégional de Formation) axés sur un BREXIT qui aurait pu être largement anticipé par la DGDDI, mais qui verra les agents de la DI formés à la va vite et au dernier moment.

Nous apprécions l'effort de la DI qui prévoit de doubler le temps des formations BREXIT...qui passe de 6h (initialement prévu par la DG) à 12h par agent concerné.

**Question diverse :**

**BSI SAINT OMER :** Le Directeur Interrégional a demandé au Chef du PLI de rechercher des locaux en vue de reloger dans les 3 mois les agents de la BSI de Saint Omer en raison d'importantes fissures qui ont tendance à s'agrandir dans leur bâtiment et qui sont susceptibles d'engendrer des dommages irréversibles.

Les élus CGT au CTSD